

Votants : 74

Convocation du Conseil d'Agglomération :

le 6 décembre 2019

Affichage du Compte-rendu Sommaire :

le 17 décembre 2019

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 16 décembre 2019

### AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – APPROBATION DE LA MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE NIORT

#### **Titulaires présents :**

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Thierry BEAUFILS, Elisabeth BEAUVAIS, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Robert GOUSSEAU, Michel HALGAN, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Alain PIVETEAU, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Michel VEDIE, Patrice VIAUD

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Jean-Michel BEAUDIC à Elisabeth MAILLARD, Marie-Christelle BOUCHERY à Patrice VIAUD, Christelle CHASSAGNE à Romain DUPEYROU, Charles-Antoine CHAVIER à Jacques BROSSARD, Fabrice DESCAMPS à Christine HYPEAU, Jean-Martial FREDON à Bruno JUGE, Marie-Chantal GARENNE à Marie-Paule MILLASSEAU, Anne-Lydie HOLTZ à Marc THEBAULT, Monique JOHNSON à Alain PIVETEAU, Gérard LABORDERIE à Michel SIMON, Simon LAPLACE à Florent SIMMONET, Jacqueline LEFEBVRE à Dominique JEUFFRAULT, Michel PANIER à Jérôme BALOGE, Stéphane PIERRON à Anne BAUDOUIN

#### **Titulaires absents suppléés :**

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

#### **Titulaires absents :**

Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Luc DELAGARDE, Pascal DUFORSTEL, Jean-Claude FRADIN, Isabelle GODEAU, Rabah LAICHOURE, Sophia MARC, Marcel MOINARD, Adrien PROUST, Nathalie SEGUIN, Céline VALEZE

#### **Titulaires absents excusés :**

Jean-Michel BEAUDIC, Marie-Christelle BOUCHERY, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Fabrice DESCAMPS, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Anne-Lydie HOLTZ, Monique JOHNSON, Gérard LABORDERIE, Simon LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Jean-Pierre MIGAULT, Michel PANIER, Stéphane PIERRON

**Président de séance :** Jérôme BALOGE

**Secrétaire de séance :** Yamina BOUDAHMANI

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20191216-C56-12-2019-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2019  
Date de réception préfecture : 20/12/2019

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

### CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 16 DECEMBRE 2019

#### AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – APPROBATION DE LA MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE NIORT

Monsieur **Jacques BILLY**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral de modification statutaire en date du 8 février 2019 ;

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L.153-36 à L.153-40 et L.153-41 à L.153-44 relatifs à la Modification du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Niort approuvé le 11 avril 2016, modifié le 10 avril 2017 (Modification n°1) et le 10 décembre 2018 (Modification simplifiée n°1) ;

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 10 décembre 2018, portant engagement de la Modification n°2 du PLU de Niort ;

Vu la notification du projet aux Personnes Publiques Associées ;

Vu les réponses des Personnes Publiques Associées ;

Vu la décision n°E19000128/86 en date du 8 juillet 2019, de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Poitiers désignant Madame Frédérique BINET, en qualité de commissaire-enquêteur ;

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

Vu l'arrêté du 6 août 2019, portant organisation de l'enquête publique relative au projet de Modification n°2 du PLU de Niort ;

Vu le rapport et les conclusions (avis favorable avec réserves) du commissaire-enquêteur en date du 10 décembre 2019 ;

La présente modification avait notamment pour objectif d'adapter une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP), de réduire un Emplacement Réservé (ER) et de modifier le zonage dont l'ouverture d'une zone à urbaniser.

Le dossier a été notifié aux Personnes Publiques Associées (PPA) qui ont formulé certaines remarques :

- La Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) a souligné l'importance de l'espace vert et boisé rue du Vivier (parcelle CE0096).

*Dans un premier temps, il avait été envisagé de repousser cette question à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Suite à une observation du commissaire-enquêteur, il a finalement été décidé d'amender le document.*

- La Chambre d'Agriculture a donné un avis favorable.  
Elle a toutefois trouvé dommageable la modification de l'OAP de la rue de Genève.  
*La baisse du nombre de logements est mineure en comparaison de l'objectif global du PLU (500 logements à produire par an).*
- Le Conseil Départemental a formulé une remarque.  
Il se réserve le droit d'intervenir pour une cession des terrains par la CAN sur le secteur de l'Emplacement Réservé (ER) 1 55.  
*Les travaux ont été réalisés. Il s'agit bien d'une régularisation. Cette observation n'amène pas de remarque.*
- La Chambre de Commerce et d'Industrie a noté le point concernant l'extension de la zone UE.  
*Cette observation n'amène pas de remarque.*

L'enquête publique s'est tenue en Mairie de Niort et au siège de la Communauté d'Agglomération du Niortais du 10 septembre à 9h00 au 14 octobre 2019 à 18h00.

Le commissaire-enquêteur a adressé un rapport de synthèse à l'attention de M. le Président le 21 octobre 2019.

Ce rapport reprenait les observations formulées pendant l'enquête :

- Observation liée au règlement, article 10 de la zone UC (modification de la définition de la hauteur dans le lexique)  
*Le dossier sera amendé.*
- Observation concernant la modification de classement avenue de Nantes  
*Une bande à planter est prévue sur la zone concernée par la Modification « OAP Entrée de Ville Ouest avenue de Nantes ».*
- Observations concernant l'OAP rue de Genève, l'Emplacement réservé rue du Vivier et l'Emplacement réservé 1 55 rue Henri Sellier.  
*Ces observations reprenaient les avis des PPA.*

Le dossier a été amendé par les points suivants :

- La définition de la hauteur dans le lexique est reprise afin de mieux régler le dépassement de hauteur autorisé.
- L'espace vert et boisé présent rue du Vivier (parcelle CE0096) est mieux protégé, et ce par la mise en place d'un Espace Boisé Classé (EBC).

Dans ses conclusions, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable au projet de Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Niort avec les réserves suivantes :

- créer un Espace Boisé Classé protégeant une partie des plantations de la parcelle CE0096 notamment dans les parties Nord et Est,
- inscrire l'extension de la zone UE dans une catégorie adaptée incluant dans son règlement l'obligation de planter des haies bocagères formant un écran végétal pour masquer les dépôts et réduire les nuisances pour le voisinage, tout autour des parcelles concernées.

Le point concernant l'Espace Boisé Classé a été pris en compte par la création d'un Espace Boisé Classé sur une partie des plantations de la parcelle CE0096, notamment dans les parties Nord et Est.

Le point concernant l'extension de la zone UE a été pris en compte en :

- créant un secteur adapté UEd où sont autorisés les dépôts de matériaux divers ;
- incluant dans le règlement de la zone UEd l'obligation de planter des haies bocagères formant un écran végétal pour masquer les dépôts et réduire les nuisances pour le voisinage tout autour des parcelles concernées.

Le rapport d'enquête est annexé à la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20191216-C56-12-2019-DE Date de télétransmission : 20/12/2019 Date de réception préfecture : 20/12/2019
--

La Communauté d'Agglomération du Niortais considère alors que la Modification n°2 du PLU de Niort est prête à être approuvée, conformément à l'article L.153-47 du Code de l'Urbanisme.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver la Modification n°2 du PLU de Niort, telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;
- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à réaliser les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 74  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

**Jacques BILLY**

**Vice-Président Délégué**

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20191216-C56-12-2019-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2019  
Date de réception préfecture : 20/12/2019